

**République Française**  
**Département de l'Hérault**  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 juillet 2008**  
~~~~~

**CONSTRUCTION DES NOUVEAUX ATELIERS DU SERVICE ORDURES MENAGERES**  
**ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**N°8 - Rapport page 16**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 juillet 2008, à Gignac salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés :

Etaient Présents : M. VILLARET Louis - M. JOVER Jean-Marcel - Mme BARRAL Hélène - M. DONNADIEU Jacques - M. CABELLO Gérard - M. CARCELLER Claude - M. SAINTPIERRE Michel - M. BONNAFOUS Claude - M. PALOC Eric - M. BERTOLINI Jean-Pierre - M. RUIZ Jean-François - M. DOUYSSSET Bernard - Mme BRIBES Estelle - M. CADARS Cyrille - M. CADILHAC Jean-François - M. CAUMEL Bernard - Mme COMBES Caroline - Mme DEJEAN Anne-Marie - Mme DELVAL Valérie - M. DURET Jean-Pierre - M. FABRE Jean - M. GABAUDAN Jean-Pierre - M. GALABRUN Jacky - Mme GALVEZ Fabienne - M. GASTAN François - M. GREZES Frédéric - M. LAMONT Didier - M. MARC Jean-Claude - M. PECHIN Jean-Pierre - M. PIERRUGUES Georges - M. POUJOL Robert - M. ROQUAIN Jean-Michel - M. SIEGEL Robert - M. TOURET Jean-Louis - Mme VAILHE-SIBERTIN-BLANC Marie-Agnès - M. VENTURE Jean-Pierre - M. YVANEZ André - M. CALAS Alain

Absents ou excusés :

Absents ou excusés : Mme BEDES Marie-Claude - Mme CONTRERAS Sylvie - M. CORBEAU Eric - M. DEJEAN Maurice - Mme DELONCA Hélène - M. HENRY Marc - M. JEREZ Bernard - M. LASSALVY Christian - M. REQUIRAND Daniel - M. SIDERIS André - M. VAN-RUYSKENSVELDE Jean-Pierre

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,**

**Sur** le rapport du Président,

**Vu** les articles 38 et 70 du Code des marchés publics,

**Vu** les crédits votés au Budget Primitif 2008 pour la construction des nouveaux ateliers du service Ordures Ménagères soit un montant global de 1 389 579,92€,

**Considérant** la nécessité de l'opération de construction des nouveaux ateliers du service Ordures Ménagères et la réalisation de la procédure de concours de maîtrise d'œuvre,

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint,

**DECIDE**

*à l'unanimité des suffrages exprimés,*

- **De choisir** l'équipe 'Studiograph' – SEDES – IN.S.E – Pialot Escande - Rigal pour conduire la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction des nouveaux ateliers du service Ordures Ménagères, au taux de rémunération de 12,80 %
- **D'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché
- **D'attribuer** une prime de 20 000€ HT à chacune des trois équipes candidates ayant remis des prestations conformes au programme du concours (réalisation de l'esquisse)

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 article 6574 du budget principal 2008.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 79 le 24 juillet 2008

Publication le 24 juillet 2008

Notification le 24 juillet 2008

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

Gignac, le 24 juillet 2008

Le Président de la Communauté de communes,

Signé : Louis VILLARET

**Le Président de la Communauté de communes**

Louis VILLARET